



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Projets d'entretien et de construction en cours dans les bureaux extérieurs et prévisions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 révisées pour tenir compte du transfert du bureau sous-régional de Mexico (chapitre 20 : Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les projets d'entretien et de construction en cours dans les bureaux extérieurs (A/65/351), ainsi que celui intitulé « Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : transfert du siège sous-régional de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) au Mexique » (A/65/385).

2. À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des compléments d'information et des précisions.

3. Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des biens immobiliers fait suite à la section I de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, où celle-ci a fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait lui présenter tous les ans un rapport sur l'état d'avancement de tous les travaux en cours. Le rapport sur le transfert du bureau sous-régional, lui, fait suite à plusieurs études des questions de sécurité et évaluations des risques effectuées par la Section de la sûreté et de la sécurité de la CEPALC et le Département de la sûreté et



de la sécurité du Secrétariat, dont il ressort que, du fait de l'emplacement du bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico, le personnel des Nations Unies est gravement exposé en cas d'actes de malveillance ou de catastrophe naturelle; il a donc été recommandé que les bureaux des Nations Unies soient transférés dans un lieu conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle.

II. Projets d'entretien et de construction en cours dans les bureaux extérieurs

4. Le Secrétaire général fait le point, dans son rapport A/65/351, des projets d'entretien et de construction en cours dans les bureaux extérieurs, sur le progrès accompli dans le renforcement de la coordination et du concours apportés par le Siège dans l'exécution des projets d'entretien et de construction dans les bureaux extérieurs, et sur la construction d'espaces de bureaux supplémentaires à Addis-Abeba, pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Gestion des biens immobiliers hors Siège de l'Organisation

5. Aux paragraphes 1 à 19 du rapport, le Secrétaire général explique quelles sont les attributions supplémentaires assumées par le Bureau des services centraux d'appui en ce qui concerne la gestion des installations et les travaux de construction des bureaux hors Siège depuis que l'additif au projet de budget-programme (A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1), relatif la gestion des biens immobiliers hors Siège, a été publié et que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 64/243, l'ouverture de crédits supplémentaires au budget-programme 2010-2011. À ce propos, le Comité consultatif rappelle que deux postes (1 P-5 et 1 P-2) ont été créés pour renforcer l'ensemble des activités de gestion des biens immobiliers hors Siège. Il a appris que l'Administrateur adjoint chargé de la gestion des biens immobiliers hors Siège (P-2) avait déjà pris ses fonctions et que le Spécialiste hors classe de la gestion des biens immobiliers situés hors Siège (P-5) était sur le point d'être recruté (voir aussi par. 14 ci-dessous).

6. Comme il est indiqué dans le rapport, le Bureau des services centraux d'appui apporte son concours au réseau interorganisations des responsables de la gestion des installations du Secrétariat de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en organisant des conférences annuelles et en tenant son site Web. Il apporte aussi un soutien aux spécialistes hors classe de la gestion des biens immobiliers situés hors Siège, au moyen de visioconférences trimestrielles et, depuis 2010 d'une conférence annuelle. D'autre part, il continue d'aider et de suivre la construction de nouveaux espaces de bureaux à la CEA et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de donner des conseils et orientations sur la question du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, sur un projet attendu prochainement de nouveaux locaux communs à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et sur le relèvement et la remise en état des locaux de la CEPALC, à la suite du tremblement de terre de février 2010. Le Comité consultatif note que des consultations avec le Gouvernement libanais étaient en cours à propos des nouveaux locaux communs de la CESAO, et qu'un rapport sur la question sera prêt à temps pour être présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

7. La première conférence annuelle des spécialistes hors classe de la gestion des biens immobiliers situés hors Siège, tenue en mars 2010, a été axée, en particulier, sur l'examen stratégique à 20 ans des installations des bureaux extérieurs et sur les méthodes de financement des travaux d'entretien et d'équipement nécessaires à long terme pour stopper la dégradation des installations de l'Organisation, évitant ainsi de se retrouver contraint à entreprendre plus tard de gros et coûteux travaux d'entretien.

8. Le Comité consultatif rappelle que l'examen stratégique à 20 ans des installations des bureaux extérieurs a débuté en mai 2009, avec pour objectifs de s'attaquer aux problèmes liés à la gestion des installations à l'échelon mondial, de définir une position adoptée par la totalité de l'Organisation concernant la création de nouvelles implantations et les gros travaux d'entretien des installations existantes et d'offrir un appui adéquat aux lieux d'affectation menant de telles activités. Une première phase de collecte d'information a été lancée, pour servir de base au plan d'équipement stratégique à 20 ans.

9. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'ayant partagé et étudié les données recueillies, on s'est rendu compte que, pour prévoir avec justesse les besoins des 20 années à venir en matière d'entretien et de construction d'installations dans le monde entier, il fallait une aide et des conseils fournis par des professionnels. Il faudra donc disposer de ressources additionnelles pour permettre de payer les services de consultants nécessaires pour appuyer, sur le plan technique, l'action menée par le Groupe de la gestion des biens immobiliers des bureaux hors Siège (Bureau des services centraux d'appui) en vue de créer un cadre de réflexion et une méthode sur lesquels appuyer l'étude. On trouve au paragraphe 8 du rapport l'énoncé de l'objectif global visé en faisant appel aux services de consultants.

10. Le Comité consultatif fait observer que le rapport du Secrétaire général décrit surtout les décisions prises et les processus appliqués en matière de gestion des biens immobiliers de l'Organisation, mais il ne donne pas d'information susceptible de donner une meilleure idée de l'ordre de grandeur du patrimoine immobilier détenu et géré par l'ONU, ni des enseignements tirés de l'expérience jusqu'à présent. En réponse aux questions du Comité, les représentants du Secrétaire général ont dit que, bien que les bureaux hors Siège aient fait preuve d'un parfait esprit de coopération pendant la période de collecte de l'information, il était clairement apparu, alors qu'on s'efforçait de regrouper l'information fournie, que celle-ci comportait des éléments contradictoires et était incomplète. Par exemple, certains bureaux comptaient les projets déjà inscrits au budget-programme 2010-2011, d'autres pas; certains ont donné des estimations portant sur la totalité du coût des travaux, tandis que d'autres n'ont pas tenu compte des frais d'étude préliminaire; les coûts variaient considérablement et ne correspondaient pas toujours aux tarifs de l'industrie locale du bâtiment; la montée des coûts n'était pas toujours prise en compte, et les gros travaux d'entretien dont les bâtiments actuellement en construction auraient besoin au cours de leur cycle de vie n'étaient pas systématiquement prévus. Il a également été indiqué au Comité que cela ne permettait pas de voir une corrélation régulière entre les besoins présentés et la valeur des installations entretenues, comme on pourrait s'y attendre d'après les normes du secteur. C'est pour ces raisons que le Secrétaire général dit que les services de consultants experts sont indispensables si l'on veut entreprendre l'étude correctement, et créer un cadre de réflexion et une méthode qui permettraient de

prévoir efficacement les besoins futurs et mondiaux en matière d'entretien et de construction.

11. Le Comité consultatif a aussi été informé que, compte tenu des problèmes rencontrés, on se proposait d'appliquer une double démarche à la réalisation de l'étude d'équipement stratégique. Les consultants seraient chargés d'exécuter les tâches suivantes en vue de l'élaboration du cadre et de la méthode généraux :

a) Concevoir et mettre en place un cadre de réflexion et une méthode cohérents pour l'évaluation à haut niveau des plus gros besoins en matière de gros travaux d'entretien et de construction neuve dans tous les bureaux hors Siège;

b) Donner des précisions détaillées point par point sur les composantes et éléments à comprendre dans l'étude, en définissant clairement la portée de chaque élément et la méthode à employer pour produire une évaluation des besoins;

c) Examiner les données existantes, la situation et l'information concernant le contexte fournies par les bureaux hors Siège et évaluer les installations de l'ONU par rapport à ses objectifs et ses normes en matière de santé, de sécurité, de sûreté, de rendement énergétique et d'accès;

d) Établir des directives relatives à la présentation de prévisions de croissance de chaque bureau hors Siège compte tenu de l'évolution passée et des objectifs de l'Organisation, et faire correspondre l'espace jugé nécessaire à l'avenir à ces objectifs et ces prévisions de croissance;

e) Donner des indications aux experts locaux pour l'établissement de budgets prévisionnels de projet de construction ou de modernisation de bâtiments et sur la manière de présenter les ressources nécessaires pour ces projets; élaborer un outil centralisé de gestion de projet qui aidera l'ONU à suivre les projets d'équipement à venir;

f) Trouver une méthode ou un modèle de classement par ordre de priorité des projets proposés, synchronisé avec le cycle budgétaire et la disponibilité de fonds, compte tenu de l'incidence sur la valeur en capital de chaque installation;

g) Coordonner l'établissement d'un programme mondial de travaux d'équipement, portant sur les 20 ans à venir.

12. Des spécialistes locaux, engagés pour apporter leur concours à l'équipe locale de gestion des installations, seraient chargés d'exécuter les tâches suivantes :

a) Effectuer une inspection extrêmement détaillée des bâtiments et de leur infrastructure technique, et en évaluer l'état;

b) Recenser les plans d'opérations actuels et futurs exécutés sur le complexe;

c) Proposer des solutions aux problèmes architecturaux et d'ingénierie, compte tenu des techniques nouvelles, des objectifs de l'Organisation sur le plan local et de la question de la continuité des opérations;

d) Effectuer une analyse coûts-avantages de chaque solution proposée sur le plan architectural ou sur celui de l'ingénierie, et donner l'ordre de grandeur du coût de tout projet à venir de construction ou de rénovation;

e) Définir toutes les mesures à prendre ultérieurement, avec indication des ressources nécessaires.

13. **Le Comité consultatif insiste sur l'importance que revêt l'amélioration de la prévision des besoins à moyen et long terme de l'ensemble de l'Organisation et des ressources financières nécessaires pour entretenir les installations existantes et pour exécuter les nouveaux projets, afin qu'il soit possible d'avoir une bonne vue d'ensemble et une perspective à long terme. À ce propos, il insiste également sur le rôle de moteur central du Bureau des services centraux d'appui et sur l'appui qu'il peut fournir pour faire en sorte que l'établissement des plans et budgets concernant les biens immobiliers soit bien fait et que ces biens soient bien gérés (voir A/64/7/Add.11, par. 5). Il presse donc le Secrétaire général de terminer l'étude rapidement, et compte qu'il pourra s'en inspirer pour élaborer une méthode globale de gestion des installations. L'objectif du plan stratégique mondial à 20 ans doit être de faciliter l'amélioration de la gestion des installations, et non d'ajouter des rigidités administratives incapacitantes.**

14. **Le Comité consultatif insiste également sur le rôle et les responsabilités du Spécialiste hors classe de la gestion des biens immobiliers situés hors Siège (P-5) dont le recrutement est en cours (voir aussi par. 5 ci-dessus) et qui devra donner des orientations et des conseils et faire preuve d'autorité. Il souligne en outre combien il importe d'exploiter les enseignements tirés de l'expérience et les compétences d'expert accumulées tout au long de l'établissement des plans et de la mise en œuvre, au Siège, du plan-cadre d'équipement. Tout en ne niant pas la nécessité de faire appel à des compétences particulières qui manquent sur le plan interne, il demande qu'à l'avenir les projets de recours à des compétences extérieures tiennent compte pleinement des capacités existantes et que les lacunes que les services de consultants sont censés combler soient bien expliquées.**

15. Le Secrétaire général indique que le Bureau des services centraux d'appui élabore des directives destinées à aider les bureaux hors Siège à gérer leurs projets de travaux, en se penchant sur tous les aspects de la réalisation des projets, ce qui viendrait en complément du résultat de l'examen stratégique des installations (voir A/65/351, par. 16 à 18). **Le Comité consultatif souligne combien il importe que ce travail soit achevé rapidement.** D'autre part, le Bureau étudie les mécanismes de financement qui pourraient permettre de faire face aux besoins à long terme en matière d'entretien des installations. Outre la possibilité de contrats de louage de services à la demande, dans chaque bureau hors Siège, permettant de faire appel localement à des services techniques professionnels pour examiner les projets de programme, les coûts de construction et les ressources nécessaires afin d'aider à maîtriser les coûts totaux et les calendriers, le Bureau tient des consultations visant à mettre au point une méthode de financement à long terme destinée à couvrir les dépenses nécessaires pour entretenir les installations. Il a été indiqué au Comité qu'il s'agissait de couvrir non seulement les bureaux hors Siège, mais aussi le Siège lui-même, et que la cohérence avec la mise en application des normes IPSAS serait ainsi assurée alors que différentes sources de financement seraient envisagées. **Le Comité se félicite de cette initiative et compte en être à nouveau informé dans les rapports annuels à venir.**

État d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

16. Il est rendu compte de l'état d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA aux paragraphes 21 à 38 du rapport. Le Comité consultatif note que les travaux ont commencé avec deux mois de retard par rapport aux prévisions (voir A/64/486). Selon le nouveau calendrier, le projet devrait être achevé en février 2012 et l'aménagement intérieur devrait prendre jusqu'à six mois. Celui-ci sera pris en charge par les futurs occupants et sera fonction de leurs exigences (A/65/351, par. 35 et 36). Le retard est imputable au fait que les négociations avec l'entreprise de construction au sujet de l'installation de trois ascenseurs et de la construction d'un étage supplémentaire ont pris plus de temps que prévu, l'inclusion de ces deux éléments entraînant un dépassement du budget approuvé par l'Assemblée générale pour le projet, à savoir 7 488 600 dollars (ibid., par. 24 à 28).

17. Comme indiqué dans le rapport, il a été décidé, pour remédier à ce problème, d'exclure ces deux éléments du cahier des charges. La CEA a informé le Comité consultatif que le coût de l'acquisition, de l'installation et de la mise en service des ascenseurs serait couvert au moyen d'autres ressources, et que la construction du septième étage serait entreprise si un financement pouvait être mobilisé. Plusieurs entités se sont déclarées intéressées par la possibilité de disposer de locaux supplémentaires et ont fait savoir qu'elles pourraient fournir un financement en payant leur loyer par anticipation, ce qui permettrait d'entreprendre la construction du septième étage, conformément à une option inscrite dans le contrat qui doit être exercée avant fin octobre 2010. **Le Comité souligne qu'il importe de mener à bien le projet de construction de locaux à la CEA en évitant tout nouveau retard. Il a été informé que, quels que soient en fin de compte les locataires des locaux, les coûts de construction n'entraîneront aucune dépense supplémentaire par rapport au budget approuvé.**

18. Le Comité consultatif note toutefois que, bien que les travaux de construction avancent, leur achèvement dans les délais prévus dépend de la livraison régulière de 90 tonnes de ciment par semaine, et que l'importation de ciment est réglementée par le gouvernement du pays hôte. **Le Comité consultatif compte que la CEA continuera de travailler en étroite liaison avec les autorités du pays hôte afin de régler en temps voulu tous les problèmes liés à la livraison dans les délais et de façon prévisible des matériaux de construction nécessaires, de manière à éviter tout retard susceptible d'entraîner une augmentation du coût du projet.**

19. Au paragraphe 33 de son rapport, le Secrétaire général indique que, alors que la CEA avait bien examiné la possibilité de rendre le stationnement payant, comme le Comité consultatif l'avait recommandé (voir A/62/7/Add.11), l'application de cette mesure avait dû être suspendue en raison de nouveaux problèmes de sécurité qui avaient surgi et avaient contraint la CEA à fermer le parc de stationnement situé en dessous du bâtiment du Centre de conférences en 2008. Le Comité a été informé que, compte tenu des autres projets en cours concernant le respect des normes de sécurité, la mesure n'était toujours pas entrée en vigueur mais que la CEA pourrait la mettre en application dès qu'il y aurait assez de places de stationnement disponibles et que les travaux de construction seraient achevés. **Le Comité compte que la question sera traitée comme il convient en temps voulu.**

20. Le Comité consultatif note qu'à l'issue des négociations mentionnées aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus, le montant total des dépenses prévues au titre du projet est toujours de 14 333 100 dollars, dont une réserve pour imprévus de 10 % qui doit permettre de faire face à d'éventuels dépassements de crédit imputables à des facteurs externes. Une ventilation des coûts est présentée à l'annexe I du rapport du Secrétaire général.

État d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi

21. Le Comité consultatif rappelle que le contrat relatif à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi a été signé le 3 avril 2009, et que les travaux ont démarré le 4 mai 2009. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport que les travaux progressaient conformément au calendrier et devraient être achevés en décembre 2010. La composante aménagement intérieur était légèrement en avance par rapport aux prévisions, et devrait être achevée dans le courant du premier semestre de 2011, de sorte que le bâtiment pourrait être occupé à la mi-2011.

22. Les estimations de coûts afférentes au projet sont récapitulées aux paragraphes 42 à 45, l'annexe II contenant une ventilation détaillée des dépenses, notamment en ce qui concerne les besoins de trésorerie. Le Comité consultatif note que, bien que le coût total du projet demeure identique au montant approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263, soit 25 252 200 dollars, la répartition des dépenses a changé par suite des modifications intervenues depuis le début des travaux de construction. Comme indiqué au paragraphe 43 du rapport, les changements concernent les postes suivants :

a) Du fait des fluctuations des taux de change, le coût estimatif actuel du projet de construction s'établit à 19 980 000 dollars, soit une augmentation de 1 048 507 dollars;

b) Le coût des services de sécurité s'établit désormais à 56 647 dollars, soit une économie de 1 062 553 dollars qui s'explique par le fait que les postes vacants ont été utilisés pour assurer la plupart des services de sécurité requis;

c) Le montant révisé de la provision pour imprévus est de 1 652 353 dollars, soit une augmentation de 14 046 dollars, qui correspond au résultat net de l'augmentation du coût des travaux de construction, compensée par la non-utilisation des crédits prévus au titre des services de sécurité.

23. Par ailleurs, les besoins de trésorerie ont dépassé de 2 017 062 dollars les liquidités disponibles en 2010 par suite de l'accélération des paiements consécutive à l'accélération des travaux de construction. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de financer ce déficit de trésorerie au moyen de l'excédent cumulé non affecté de 2 254 845 dollars au titre du compte Travaux de construction en cours. Ce montant, qui résulte des économies réalisées sur des projets de construction précédents et des intérêts cumulés, sera intégralement reconstitué lorsque les revenus des nouveaux loyers, qui sont estimés à 4,6 millions de dollars, seront perçus à la mi-2011.

24. Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés, qui devraient permettre l'achèvement dans les délais prévus du projet de construction à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité compte que les enseignements tirés de l'expérience seront mis à profit dans le cadre des projets de construction en cours et futurs de l'Organisation.

Conclusion

25. Compte tenu de ses observations et recommandations figurant aux paragraphes 5 à 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général sur l'entretien et la construction dans les bureaux extérieurs et les projets de construction en cours (A/65/351).

III. Prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 au titre du chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : transfert du siège sous-régional de la CEPALC à Mexico

26. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/65/385), le siège sous-régional de la CEPALC à Mexico est installé, depuis 1974, dans un immeuble de bureaux de 17 étages, l'immeuble Mazaryk. Les locaux loués ont une superficie totale d'environ 5 000 mètres carrés, et sont partagés entre les différents organismes, fonds et programmes des Nations Unies énumérés au paragraphe 2 du rapport. En tant qu'organisme chef de file à Mexico, la CEPALC se charge de l'administration des services communs. S'étant renseigné, le Comité a été informé que l'effectif total des organisations appliquant le régime commun à Mexico était de 531 personnes (dont 89 pour la CEPALC et 442 pour les autres organismes, fonds et programmes).

27. Le Comité consultatif note toutefois que, suite à plusieurs évaluations des risques et de la situation sur le plan de la sécurité, et compte tenu de l'activité sismique et volcanique que connaît la région, des vices de structure du bâtiment, et de considérations relatives à la sûreté et à la sécurité telles que la présence d'un garage souterrain, d'un restaurant et d'autres établissements accessibles au public ainsi que des déficiences de ses voies d'évacuation, il a été établi que le bâtiment abritant le siège sous-régional de la CEPALC ne répondait pas aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU (*ibid.*, par. 2 à 10). Il est donc recommandé que les bureaux des Nations Unies soient transférés dans un emplacement répondant à ces normes.

28. Le Comité consultatif note qu'en 2008, la CEPALC, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, a lancé une opération en vue de trouver un immeuble approprié pour procéder au transfert envisagé, et qu'au début de 2010, 33 immeubles avaient été évalués (*ibid.*, par. 11 à 13). Le Comité a été informé que plusieurs bureaux, fonds et programmes avaient déménagé dans un autre immeuble il y a quelques mois (*ibid.*, par. 15), et qu'il n'y avait pas d'espace disponible pour la CEPALC dans ce bâtiment. Le bail de l'immeuble de l'avenue Masaryk expirera à la fin de mars 2011. Le Secrétaire général estime donc qu'il est à présent

extrêmement important de réévaluer la situation actuelle et de prendre les dispositions qui s'imposent pour transférer le bureau sous-régional de la CEPALC dans de nouveaux locaux plus sûrs (ibid., par. 14). L'un des immeubles évalués, qui répond aux exigences du point de vue de l'espace, de l'emplacement et de la sécurité et qui se situe dans une fourchette de prix acceptables, est devenu disponible. Il doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation dès qu'un financement aura été approuvé.

29. Le Comité consultatif note que, pour répondre aux besoins du siège sous-régional de la CEPALC en matière de locaux à usage de bureaux, il faudrait une surface de 1 850 mètres carrés, alors que les locaux actuellement loués ont une superficie de 2 400 mètres carrés. Cette réduction s'explique par la redéfinition des besoins conformément aux nouvelles directives applicables pour les locaux à usage de bureaux et les espaces communs, comme indiqué dans les tableaux 1 et 2 du rapport. Il est précisé que l'exécution du projet devrait prendre sept mois entre la négociation du contrat et l'installation du personnel. Le montant total des dépenses afférentes au transfert du siège sous-régional de la CEPALC à Mexico est estimé à 1 758 800 dollars. Le Comité note qu'au Mexique, il est d'usage que les propriétaires accordent une période de grâce de trois à quatre mois pour le paiement des loyers.

30. Le montant estimatif des dépenses relatives au transfert, qui sont exposées de façon détaillée au paragraphe 20 du rapport et récapitulées dans le tableau 3, doit notamment permettre de couvrir les dépenses suivantes :

a) 40 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel qui sera chargé d'inspecter les locaux et d'assurer le respect des normes relatives aux installations, à l'informatique, à la sécurité et aux achats;

b) 92 500 dollars au titre des services contractuels, correspondant aux frais de déménagement et aux honoraires de deux consultants ayant les compétences techniques voulues pour superviser et gérer le projet ;

c) 630 100 dollars au titre de l'achat de mobilier et de matériel;

d) 996 200 dollars au titre des travaux de construction, de transformation et d'entretien.

31. Le Secrétaire général demande donc à l'Assemblée générale de l'autoriser à transférer le siège sous-régional de la CEPALC dans un lieu sûr et répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et d'engager des dépenses d'un montant de 1 758 800 dollars au chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., par. 22).

32. Le Comité consultatif prend note de l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 19 de son rapport au sujet des demandes d'assistance au gouvernement du pays hôte. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur le type d'appui fourni aux autres entités du système des Nations Unies en ce qui concerne les locaux. **Le Comité compte que le Secrétaire général poursuivra le dialogue avec le gouvernement du pays hôte pour qu'il facilite, dans toute la mesure possible, le transfert du bureau sous-régional le moment venu. En outre, compte tenu des enseignements tirés (voir par. 28 ci-dessus), le Comité engage le Secrétaire général à s'efforcer, à l'avenir et chaque fois que**

possible, à regrouper les bureaux des Nations Unies dans des locaux communs, en vue de faire des économies d'échelle et d'optimiser le partage des arrangements en matière de sécurité et autres dispositifs.

33. Comme il a été indiqué au Comité consultatif, la demande d'engagement de dépenses tient compte de l'incertitude relative à l'identification d'un immeuble approprié qui réponde aux normes minimales de sécurité opérationnelle, ainsi que du temps nécessaire à la négociation d'un contrat de bail approprié, comprenant des avantages tels que la période de grâce de trois mois susmentionnée (voir par. 29 ci-dessus) ou une participation aux frais de transformation des locaux, avant que le contrat puisse être conclu et signé. Lorsque ces éléments seront connus et que des dépenses auront été engagées, il sera rendu compte des dépenses supplémentaires éventuelles dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

34. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 758 800 dollars au chapitre 20 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Il devra être rendu compte du montant effectif des dépenses dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.